

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 009 - 2026 /  
**CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. JULIEN IZARD, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. IZARD Julien, ALMES Bernard, BAU Sébastien, BELLET Odile, BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, CROS Monique, LYAUDET Philippe, MARCO Claude, MAS Bernard, MEYNARD Laetitia, PELLIER Emmanuelle, RICARD Caroline, SERYES GAY Marie Odile, TRICHOT Christelle

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. BAU Sébastien

Membres en exercice 15, présents 15.

Convocation en date du 16 mars 2026

Voix pour 15, contre 0, abstention 0

\_\_\_\_\_

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

\_\_\_\_\_

Le conseil municipal,

- Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

*Le Maire,  
IZARD Julien*

*Le secrétaire de séance,  
BAU Sébastien*

